

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 2 juillet 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central)

NOR : DEVA1515986S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Richard THUMMEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

M. Olivier HAMONIC, administrateur civil hors classe, directeur gestion des ressources.

M. Philippe PUSSET, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Louis-Valentin CABUZEL, attaché d'administration de l'aviation civile, chef par intérim du pôle achats et dépenses de la direction gestion des ressources.

Mme Fabienne GATALETA, attachée d'administration de l'aviation civile, chef par intérim du pôle finances de la direction gestion des ressources.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Corine CAMINZULI-LE GUILLOU, assistante d'administration de l'aviation civile, responsable du suivi de l'exécution budgétaire.

Mme Nelly MORZA, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire budgétaire.

Mme Hélène LOUIS, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Marie-France SAVONET, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages.

Mme Stéphanie DERAMBURE, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages.

Mme Sinda GÉRONYMOS, adjointe d'administration de l'aviation civile, chargée de voyages.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Patrice CONQUET, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire recettes.

Mme Nathalie LOPES, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire recettes.

Article 7

La décision du 27 mai 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 2 juillet 2015.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*
P. CIPRIANI